# À la mémoire de Leo Schürmann

Autor(en): [s.n.]

Objekttyp: **Obituary** 

Zeitschrift: Action: Zivilschutz, Bevölkerungsschutz, Kulturgüterschutz =

Protection civile, protection de la population, protection des biens

culturels = Protezione civile, protezione della populazione,

protezione dei beni culturali

Band (Jahr): 50 (2003)

Heft 1

PDF erstellt am: **24.05.2024** 

### Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern. Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

### Haftungsausschluss

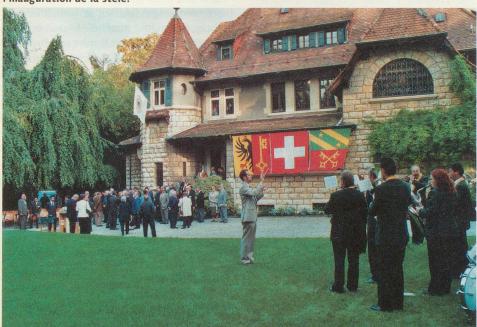
Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek* ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

La stèle offerte par la Tunisie.



Il y avait foule pour l'inauguration de la stèle.



l'ont aidé dans sa tâche, notamment ses amis et partenaires suisses. En effet, après 16 ans passés au service de l'OIPC, il cédera son mandat au Jordanien Nawaf B.S. Al Sleibi pour une durée de quatre ans.

### **Bref historique**

Si l'OIPC a trente ans de vie dans sa forme actuelle, en réalité sa création date de 1931. Mais qui se souvient encore du médecin général français Georges Saint-Paul? En effet, c'est lui qui fondait à Paris l'Association des Lieux de Genève. Sous le vocable de «Lieux de Genève», le médecin général Saint-Paul entendait des zones neutralisées ou des villes ouvertes dans lesquelles certaines catégories de la population civile pourraient trouver refuge pendant la guerre. Idée généreuse qui fut entendue en 1935 par la Chambre française des députés qui adopta une résolution invitant la Société des Nations à «étudier les moyens de constituer dans chaque nation, grâce à des accords entérinés par la Société des Nations, des endroits, lieux ou zones devant être soustraits en cas de conflits

armés, à toutes actions comme à toutes fins militaires...».

Le médecin général devait décéder en 1937, l'année même où à sa demande, l'Association était transférée de Paris à Genève et devenait l'Association internationale pour la protection des populations civiles et des monuments historiques en temps de guerre. C'est un de ses plus fidèles collaborateurs et amis, le Genevois Henri George, qui dirigea dès lors l'Association en tant que secrétaire général.

C'est en janvier 1958 que l'Association des Lieux de Genève fut transformée en Organisation internationale de protection civile. Dotée de nouveaux statuts, elle permet ainsi l'accession à la qualité de membres aussi bien à des personnes physiques que morales, telles que des associations, des sociétés ou même des gouvernements. Dès le début des années 60, l'OIPC modifie son optique en s'éloignant des objectifs de protection des populations face à la guerre pour intensifier son approche du problème des catastrophes naturelles et techniques en temps de paix.

En 1966, à Monaco, les représentants des Etats membres adoptaient le texte de la Constitution actuelle. Par la suite, la Constitution de l'OIPC fut enregistrée en 1975, au Secrétariat des Nations Unies à New York, conformément à l'article 102 de la Charte et publiée dans le Recueil des Traités des Nations Unies.

Enfin, l'Accord signé le 10 mars 1976 entre le Conseil fédéral suisse et l'OIPC règle le statut juridique de l'Organisation en Suisse.

En résumant l'évolution accomplie au cours des plus de 70 années qui séparent les «Lieux de Genève» du général Saint-Paul de l'Organisation internationale de protection civile d'aujourd'hui, on constate que la notion de protection des civils en temps de guerre s'est étendue à celle de la protection et de l'assistance des populations en général, ainsi que de la sauvegarde des biens et de l'environnement face aux catastrophes de toute nature.

## VARIA

# À LA MÉMOIRE DE Leo Schürmann 🕏

JM. Le 10 décembre 2002, Leo Schürmann est décédé à Olten, à l'âge de 85 ans. Le professeur Leo Schürmann, membre du Conseil national, a présidé à l'Union suisse pour la protection des civils (l'ancien nom de l'Union suisse pour la protection civile) du 26 avril 1969 au 28 septembre 1974. Il fut le troisième président central de notre association. Leo Schürmann a été, pour notre association, un président créatif et très engagé. Nous en garderons un excellent souvenir.